

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020</b></p>
--

Étaient présents : Mme RETOURNARD, M. VIALLETEL, Mme KOLB, M. THOMAS, Mme CAUNOIS,

Mme SANDALO, VOGUET, PARDOENS, DESSAINT, CHIARLA, M. MONIOT, BERHAUT, GIBRAT, JOBERT.

Était absent excusé : M. ROUSSELIN procuration à Mme SANDALO.

**Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire  
le jeudi 10 septembre 2020 à 19h00  
salle du Conseil, mairie de CHOIGNES**

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Réfection de la croix de chemin de l'écluse de Choignes ;
- 2) Rénovation de l'immeuble situé au 1 rue du Château à Chamarandes.

**Points divers**

- Travaux sur la commune.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Marie- Dominique CAUNOIS** est nommée secrétaire à l'**unanimité**.

Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté à l'**unanimité**.

Arrivée de Mme DESSAINT : 19h08

## 20200901 – Réfection de la croix de chemin de Choignes

Arrivée de M. GIBRAT : 19h13

La croix de chemin qui se localise sur la RD 162 adossée au parapet du canal avant l'écluse de Choignes est tombée de son fût et s'est brisée en de nombreux morceaux, impossible à rassembler.

La réfection de cette croix en calcaire et la sculpture du nouveau chapiteau permettraient d'améliorer le visuel à l'entrée du village de Choignes.

Cette croix fait partie du patrimoine local et doit être conservée à titre historique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de la rénovation de la croix de chemin de Choignes dont le coût prévisionnel s'élève à 5 892,00 € HT ;
- adopte le plan de financement prévisionnel suivant :

Opération	Dépenses HT		Financement	Taux	Recettes
Réfection de la croix de chemin et du chapiteau	5 892,00 €		Conseil Départemental	30%	1 767,60 €
			Etat (DETR)	50%	2 946,00 €
			Fonds propres	20%	1 178,40 €
<b>TOTAL des dépenses HT</b>	<b>5 892,00 €</b>		<b>TOTAL des recettes</b>		<b>5 892,00 €</b>

## 20200902 – Rénovation de l'immeuble situé au 1 rue du Château

L'immeuble sis 1 rue du Château est désaffecté depuis de nombreuses années : il a besoin d'une sérieuse rénovation.

Le Conseil, lors de sa réunion du 22 août 2019 avait sollicité un cabinet d'études pour la faisabilité d'un aménagement de logements communaux. Deux appartements de type F1 d'environ 40 m<sup>2</sup> et un appartement de type F3 de 80 m<sup>2</sup> à l'étage.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du développement durable et de la transition énergétique : l'isolation et le mode de chauffage seront particulièrement travaillés. Un maître d'œuvre sera nécessaire pour créer cette nouvelle distribution et suivre les travaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la rénovation de l'immeuble situé au 1 rue du Château dont le coût prévisionnel s'élève à 298 484.20 € HT.

## POINTS DIVERS

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d'intention d'aliéner** (DIA), Madame le Maire informe l'assemblée qu'aucune préemption n'a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelles section ZKA n°2, 287, 286 et 289 sur le coteau aux chèvres ;
- parcelles section 096 B n°61, 62 et 543 sise 11 rue du Foulon ;
- parcelles section 096 B n°581 et 704 sises 31 rue Saint Vallier ;

La **rentrée des classes** s'est bien déroulée : 126 élèves

La cantine est fréquentée par environ 91 enfants : 2 services sont nécessaires.

Le protocole sanitaire et les gestes barrières sont respectés : les parents sont rassurés.

La parole est donnée à M. THOMAS :

Les **volets roulants sur le bâtiment scolaire** ont tous été installés. La directrice est très satisfaite. M. THOMAS précise qu'il n'y aura pas de fermeture centralisée pour les volets car les portes de l'école ont des ouvertures à l'extérieur du bâtiment... Chaque institutrice et chaque personnel devront fermer leurs volets.

Le **poêle à pellet** a été installé dans le logement communal à Choignes.

La parole est donnée à M. BERHAUT

Le **projet d'implantation de arbres** suit son cours. L'entreprise BOUREAU va intervenir afin d'enlever les souches des arbres qui ont été abattus l'an dernier, décompacter la terre en prévision de la nouvelle plantation. M.ROUSSELIN doit contacter le pépiniériste pour le choix des arbustes en godet : soit de jeunes plants soit des arbres plus avancés. Mais les jeunes plants auraient une meilleure capacité de reprise. Il serait envisagé de planter des cèdres de l'Atlas et des arbustes plus conventionnels, résistants à la sécheresse avec des floraisons variées et échelonnées.

Cette plantation pourrait se dérouler avec les enfants de l'école dans un cadre pédagogique.

La parole est donnée à M. VIALLETEL

**L'aire de jeux aux Hautes Charrières** a été installée : des structures ressorts avec des jeux multi activités, une table de ping-pong.

Les bancs et la poubelle ont été enlevés pour être restaurés par les agents communaux.

Un problème a été soulevé : le sable, qui a été déposé, attire les chats.

Une longue discussion s'en suit afin de trouver une solution pour de régler ce désagrément.

Les **travaux, à la charge du Département, sur le chemin de halage le long du canal entre l'écluse de Chamarandes et l'écluse de Choignes** ont débuté et se poursuivront jusqu'au 23 octobre 2020. Au programme : consolidation le long du canal, réfection du chemin en enrobé à chaud et signalisation.

**Vers l'écluse de Choignes : le parking à l'entrée ainsi que l'accès à l'ancien local du canoë kayak** seront également refait à la charge de la commune : en bicouche pour le parking et en gravier 0/20 pour l'accès au local.

**L'ancienne cabine téléphonique** en bois à l'entrée du parking a été enlevée.

**Déplacement des panneaux zone 30 km** à Chamarandes après le pont du XVIIIème siècles, **allée Adrien François de Poiresson** : la zone 30 km est étendue jusqu'à l'écluse de Chamarandes.

Madame le Maire informe l'assemblée de l'envoi d'une **lettre aux services de police afin de leur demander d'intervenir dans les zones 30 km** : la limitation n'est pas respectée.

La **société OPALE** demande un rendez-vous afin d'expliquer les conditions du projet de bail (domaine juridique). La date est arrêtée au lundi 21 septembre à 16h00 en mairie.  
Une réunion de préparation à cet entretien, ouverte à tous les élus, aura lieu le mercredi 16 septembre à 18h00 en mairie.

Information

M. BRUNE, agent de l'ONF, informe la commune d'une **manifestation prévue le mardi 15 septembre 2020 à 9h30 devant la Préfecture de Chaumont**. Cette manifestation a pour but de défendre l'ONF contre les suppressions de postes.

**SDED52** réunion du 7 septembre 2020

Mme RETOURNARD est titulaire au bureau départemental ; M. MONIOT est suppléant.  
Le compte rendu de la réunion sera envoyé à tous les élus.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 20h45.

Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
Le jeudi 22 octobre 2020

Le Maire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD